



Conakry, le 27 MARS 2017 201...

Le Ministre

Circulaire n° 0004

A :

- Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) des Autorités Contractantes et Institutions,
- la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP),
- la Direction Nationale des Impôts et l'Administration et Contrôle des Grands Projets et de la Passation des Marchés Publics (ACGPMP)
(Pour application)
- Ordonnateurs et Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
(Pour information)

Objet : Délais de traitement des dossiers de passation de marchés

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur la réforme des marchés publics et dans le but de garantir la fluidité du processus et réduire les délais de traitement des dossiers de passations les délais sont fixés comme suit :

Tableau des délais de passation des marchés

Étapes	Actions	Délais (Jours Ouvrés)	Responsables
Planification		Année N-1	
	Préparation du plan de passation de marchés (PPM)	15	Autorité contractante (AC)
	Approbation du PPM	7	ACGPMP
	Publication du PPM	5	AC/DNMP
Passation de marchés		Année N	
	Élaboration du DAO	7	AC
	Avis de non Objection sur le DAO	7	ACGPMP/DNMP
	Publication de l'avis d'appel d'offre à compter de l'ANO	7	AC/DNMP sur site web
	Délai de soumission AO national	30	DNMP
	Délai de soumission AO international	45	DNMP
	Évaluation des offres et rédaction rapport d'évaluation	10	DNMP
	ANO sur le rapport d'évaluation	7	ACGPMP/DNMP
	Notification d'attribution provisoire	3	AC/DNMP sur site web
	Publication d'attribution définitive	5	DNMP
	Préparation et finalisation du projet de contrat	5	AC et DNMP
	ANO sur le projet de contrat	7	DNMP/ACGPMP
	Notification d'attribution définitive	3	AC
Signature des documents contractuels			
	Signature du contrat	2	attributaire
	signature du contrat	2	AC
	Signature du contrat	5	ACGPMP
	Signature du contrat	5	MEF

Tableau des délais de passation des marchés

Étapes	Actions	Délais	Responsables
Immatriculation et enregistrement des contrats			
	Immatriculation du contrat à la DNMP	2	DNMP
	Enregistrement du contrat aux impôts	2	DNI
Procédures dérogatoires			
	ANO ACGPM/DNMP à compter de la réception de la demande	7	ACGPMP/DNMP
	Autorisation MEF à compter de la réception Avis motive de l'ACGPMP ou de la demande de l'Autorité contractante	7	MEF

Les PRMP (Personnes Responsables des Marchés Publics) des différents ministères et institutions constitutionnelles, la DNMP (Direction Nationale des Marchés Publics), la Direction Nationale des Impôts (DNI) et l'ACGPMP (Administration et Contrôle des Grands Projets et Marchés Publics) sont invités à se conformer strictement aux délais fixés ci-dessus.



Mamadou KABA

